



Assemblée générale

Distr. générale
19 octobre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième réunion directive

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante et unième réunion directive*

Genève, 24-26 juin 2015

* Distribution préliminaire du rapport du Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa soixante et unième réunion directive, tenue du 24 au 26 juin 2015 à l'Office des Nations Unies à Genève, qui sera publié, avec les rapports du Conseil sur les travaux des soixantième et soixante-deuxième réunions directives sous la désignation suivante: *Documents officiels de l'Assemblée générale, Soixante-dixième session, supplément n° 15 (A/70/15)*.



Introduction

La soixante et unième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a été ouverte par le Président du Conseil le lundi 24 juin 2015. Au cours de la réunion, le Conseil a examiné en particulier des questions concernant l’Afrique, ainsi que d’autres questions intéressant la CNUCED.

I. Décision du Conseil du commerce et du développement

A. Activités de la CNUCED en faveur de l’Afrique

(Point 2 de l’ordre du jour)

1. Le Conseil a pris note du rapport du secrétariat sur les activités de la CNUCED en faveur de l’Afrique, reproduit sous la cote TD/B(EX)/61/2.

B. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et des activités de ses organes subsidiaires ou qui s’y rattachent

1. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme

(Point 3 a) de l’ordre du jour)

2. Le Président-Rapporteur de la soixante-dixième session du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme a présenté les principaux résultats exposés dans le rapport. La principale question inscrite à l’ordre du jour était le compte rendu du secrétariat relatif au rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de communication et la politique de publication, approuvées par le Conseil du commerce et du développement en 2009, qui portait sur les activités menées de janvier à décembre 2014.

3. Le Conseil a pris note du rapport de la soixante-dixième session du Groupe de travail, reproduit sous la cote TD/B/WP.270.

2. Rapport de la Commission de l’investissement, des entreprises et du développement

(Point 3 b) de l’ordre du jour)

4. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission de l’investissement, des entreprises et du développement sur sa septième session (TD/B/C.II/31 et Corr.1), présenté par son président, et il en a approuvé les conclusions concertées.

3. Rapport de la Commission du commerce et du développement

(Point 3 c) de l’ordre du jour)

5. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission du commerce et du développement sur sa septième session, reproduit sous la cote TD/B/C.I/38, et il en a approuvé les conclusions concertées.

6. Le Conseil a également pris note des additifs proposés par une délégation concernant le résumé du Président, et par une autre délégation concernant la liste des participants. Ces additifs seraient publiés sous la forme d’un rectificatif.

C. Préparation de la quatorzième session de la Conférence

(Point 4 de l'ordre du jour)

7. Au titre de ce point de l'ordre du jour, comme suite aux consultations tenues par la Présidente le 30 avril 2015, une série de consultations informelles à participation non limitée a été organisée en vue d'examiner les thèmes et les sous-thèmes proposés pour la quatorzième session de la Conférence. Au cours de la réunion, le débat sur le thème et les sous-thèmes s'est poursuivi, et les délégations sont parvenues à un accord provisoire sur le sous-thème 4. Comme un accord n'avait pas encore été trouvé sur le thème et le reste des sous-thèmes, les négociations se poursuivraient après la réunion.

D. Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement

(Point 5 de l'ordre du jour)

8. Le Conseil a approuvé la demande d'inscription sur la liste des organisations dotées du statut d'observateur auprès de la CNUCED au titre de la catégorie générale émanant de Save the Earth Cambodia, reproduite sous la cote TD/B/EX(61)/R.1.

E. Questions diverses

(Point 6 de l'ordre du jour)

9. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil a examiné la question de l'accréditation d'organisations de la société civile et d'organisations non gouvernementales en vue de la quatorzième session de la Conférence et de sa préparation.

10. Conformément à la pratique antérieure concernant les sessions quadriennales, les organisations de la société civile qui ne disposent pas du statut d'observateur auprès de la CNUCED ont pu demander leur accréditation pour la Conférence et pour sa préparation. Toutes les demandes d'accréditation ont été soumises pour examen aux États membres.

11. Le Conseil a donc approuvé les modalités d'accréditation ci-après pour la participation des organisations de la société civile à la quatorzième session de la Conférence et à sa préparation :

a) En adoptant les mêmes dispositions pour l'accréditation et la participation de la société civile à la quatorzième session de la Conférence et à ses réunions préparatoires :

i) Les listes de noms d'organisations de la société civile et d'organisations non gouvernementales accréditées à la treizième session de la Conférence seraient soumises aux États membres pour examen. Ainsi, il n'y aurait pas à demander aux mêmes organisations de faire une nouvelle demande d'accréditation pour la quatorzième session et de fournir à nouveau les documents nécessaires;

ii) Des listes d'organisations supplémentaires (non dotées du statut d'observateur auprès de la CNUCED) demandant leur accréditation à la quatorzième session de la Conférence seraient transmises aux États membres par voie électronique pour approbation.

b) Conformément à la pratique antérieure, des rencontres avec la société civile, les parlementaires et le secteur privé seraient organisées dans le cadre des réunions du Comité préparatoire. Il y aurait deux rencontres avant la quatorzième session (une fin 2015 et une fin 2016). Les dates seraient confirmées une fois le Comité préparatoire institué.

12. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a aussi examiné le projet d'ordre du jour de la soixante et unième session du Conseil du commerce et du développement devant avoir lieu en septembre 2015. À l'issue des débats et des négociations, le Conseil n'était pas parvenu à un consensus sur le projet d'ordre du jour provisoire.

II. Résumé du Président

13. Les débats axés sur l'Afrique ont été séparés en deux parties. Le débat de la matinée a été consacré à la présentation du rapport sur les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique, reproduit sous la cote TD/B/EX(61)/2. Le débat de l'après-midi a consisté en une réunion-débat à partir de la note d'information intitulée « Nouveau regard sur la viabilité de la dette en Afrique », reproduite sous la cote TD/B/EX(61)/3.

A. Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique : première partie

(point 2 de l'ordre du jour)

Déclarations liminaires et débats

14. La réunion directive a été ouverte par le Président du Conseil du commerce et du développement. Le Secrétaire général de la CNUCED a prononcé la déclaration liminaire, et le Directeur de la Division pour l'Afrique, les pays les moins avancés et les programmes spéciaux a fait un exposé sur le point de l'ordre du jour. Les représentants des délégations ci-après ont fait des déclarations : Philippines, au nom du Groupe des 77 et la Chine; République-Unie de Tanzanie, au nom du Groupe des États d'Afrique; République bolivarienne du Venezuela, au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes; Bénin, au nom des pays les moins avancés; Union européenne, au nom de l'Union européenne et de ses États membres; Iraq, au nom du Groupe des États arabes; États-Unis d'Amérique, au nom du Groupe JUSSCANNZ; Paraguay, au nom des pays en développement sans littoral; Zimbabwe; Chine; Maroc; Éthiopie; Kenya; Angola.

15. Le Secrétaire général a rappelé succinctement les activités actuelles et passées de la CNUCED en Afrique, en soulignant le succès croissant du programme de la CNUCED sur les politiques de concurrence et la protection des consommateurs en Afrique de l'Est, en Afrique de l'Ouest et dans la région du Maghreb, et du programme Train for Trade. Il a aussi mentionné sa participation au troisième Sommet tripartite des chefs d'État et de gouvernement des pays du Marché commun

de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, de la Communauté d'Afrique de l'Est et de la Communauté de développement de l'Afrique australe début juin à Charm el-Cheik (Égypte), et la présentation du *Rapport 2014 sur le développement économique en Afrique* lors du récent Forum économique mondial pour l'Afrique au Cap (Afrique du Sud). Il a souligné l'importance pour la région de la dixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui aura lieu prochainement à Nairobi, et réaffirmé que les enjeux principaux pour la région consistaient à maintenir une croissance économique soutenue tout en créant des emplois et en accélérant la transformation structurelle. L'importance de la volonté politique en tant que moyen de promouvoir la facilitation du commerce a aussi été mentionnée, notamment dans le cas des pays de la Communauté d'Afrique de l'Est. Il a souligné les améliorations remarquables obtenues sur le plan des ressources par la République démocratique du Congo grâce au programme de la CNUCED relatif au Système douanier automatisé. Le Directeur de la Division pour l'Afrique, les pays les moins avancés et les programmes spéciaux a souligné le rôle de la paix et de la sécurité pour permettre aux pays de tirer parti du commerce et a souligné la contribution de la CNUCED à l'actualisation des études diagnostiques sur l'intégration du commerce dans plusieurs pays africains et au soutien apporté à des pays comme l'Angola pour sortir de la catégorie des pays les moins avancés.

16. Au cours des déclarations faites par les représentants de plusieurs groupes régionaux et délégations, les points spécifiques ci-après ont été soulevés : a) le rapport actuel sur les activités en faveur de l'Afrique marquait un progrès qualitatif par rapport aux précédents en stimulant le débat sur l'impact positif des activités de la CNUCED sur le continent; b) l'importance de la volonté politique, outre les ressources, les objectifs et les mandats, pour élever le niveau de la coopération internationale dans le domaine du développement; c) le meilleur critère d'après lequel la CNUCED pouvait être évaluée était sa contribution transformatrice dans les pays africains et son incidence positive sur leur développement économique, et aussi le fait que la CNUCED devait s'efforcer d'adopter des orientations plus ambitieuses et davantage axées sur la transformation structurelle; d) la nécessité de réformer les accords internationaux d'investissement de sorte qu'ils contribuent au développement durable; e) la gestion de la dette souveraine devait être considérée comme un thème pour le débat de haut niveau du Conseil du commerce et du développement en septembre 2015, et les travaux de la CNUCED dans ce domaine devaient être reliés au processus de restructuration de la dette souveraine qui était en cours d'examen à New York; f) la CNUCED devait veiller à ce que l'ensemble de ses publications phares soient dûment traduites dans les six langues officielles de l'ONU; g) la CNUCED devait centrer son attention sur les questions théoriques dans les domaines de l'intégration régionale entre pays en développement, du commerce, de la diversification et de l'éducation économiques, et du rôle du secteur privé et l'autonomisation des femmes dans l'amélioration des capacités productives; et h) la CNUCED devait amplifier ses travaux dans le domaine de la dette et de la viabilité de la dette, et mieux promouvoir les Principes de la CNUCED relatifs à la promotion de prêts et d'emprunts souverains responsables.

17. Les représentants de certains groupes régionaux ont exprimé des préoccupations au sujet du report de la publication du *Rapport 2015 sur le commerce et le développement*. Les délégations ont estimé qu'il devrait y avoir davantage de consultations à l'avenir sur ce type de questions entre la CNUCED et les États membres.

18. Lors des débats, une délégation a noté avec satisfaction que le rapport sur les activités en faveur de l'Afrique comportait une évaluation générale de l'impact des activités dans les pays africains et a prié la CNUCED de continuer de soutenir les efforts de développement nationaux de l'Éthiopie. Une autre délégation a appelé l'attention sur l'impact que la chute des prix des produits de base, associée à la hausse des taux d'intérêt internationaux et au renforcement du dollar, risquait d'avoir sur l'endettement des pays africains, tandis que le représentant d'un groupe régional a réaffirmé l'importance de l'industrialisation et d'une amélioration de la productivité agricole pour l'Afrique. Un représentant d'un autre groupe régional a exprimé le souhait que le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral soit incorporé dans le mandat de la CNUCED. Une autre délégation a remercié la CNUCED pour son appui à l'assistance fournie à l'Angola dans le cadre du processus de sortie de la catégorie des pays les moins avancés. Les questions que les participants ont estimé présenter un intérêt pour les pays en développement et pour l'Afrique concernent un grand nombre de domaines, parmi lesquels : les investissements étrangers directs, les transferts de technologies, l'amélioration de la productivité agricole et les investissements agricoles, la création de liens entre les secteurs économiques, la viabilité de la dette, la poursuite de l'aide publique au développement (APD) et le renouvellement de l'engagement des pays donateurs du Comité d'aide au développement de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide au développement, les politiques de transformation structurelle et l'industrialisation, la volonté politique de réforme et de coopération, la réforme de l'architecture financière internationale, l'innovation et le renforcement des institutions publiques.

19. Les délégations ont estimé que la CNUCED pouvait aider les États membres à se préparer pour les quatre grandes réunions au sommet de l'année : la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, à Addis-Abeba en juillet 2015, la réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre sur les objectifs de développement durable pour l'après-2015, la dixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Nairobi en décembre 2015 et la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris en novembre-décembre 2015.

B. Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique : deuxième partie

Réunion-débat sur le thème « Nouveau regard sur la viabilité de la dette en Afrique »

(Point 2 de l'ordre du jour)

20. La réunion-débat sur le thème « Nouveau regard sur la viabilité de la dette en Afrique » a été conduite d'après la note d'information TD/B/X(61)/3.

21. Le débat a été animé par trois experts des institutions ci-après : American University, Financial Management Institute of Eastern and Southern Africa et Overseas Development Institute. Les intervenants ont fait des exposés sur le thème de la réunion-débat et sur les aspects que les gouvernements africains, les banques de développement multilatérales et les partenaires de développement devaient prendre en considération dans le contexte du financement du développement pour éviter les crises de la dette.

22. Certains intervenants ont mentionné plusieurs leçons du passé pour les politiques dont l'importance était décisive pour la viabilité de la dette et pour éviter une autre crise de la dette. À titre d'exemple, bien que la viabilité de la dette ne soit jamais garantie, de bonnes politiques macroéconomiques étaient un facteur décisif, ainsi que l'atténuation de la vulnérabilité aux chocs exogènes, un comportement prudent dans les pratiques de prêts et une gestion rationnelle de la dette. Cependant, ils ont aussi appelé l'attention sur le fait que tout choc grave qui pouvait toucher un pays, comme l'épidémie récente d'Ebola, pouvait être suffisant pour précipiter une crise, de sorte qu'il fallait considérer la viabilité de la dette davantage comme un « mirage » que comme une « oasis ». Les intervenants ont aussi souligné que dans l'éventualité d'une crise, la situation pouvait empirer si les mesures d'allègement de la dette étaient lentes et insuffisantes, et qu'il était prioritaire d'instaurer une responsabilité plus grande et des échéances plus longues pour les annonces de contribution au titre de l'APD.

23. Certains intervenants ont aussi noté que si un événement de crise de la dette ne semblait pas probable, tout du moins à court terme, pour l'Afrique dans son ensemble, des changements dans la composition de la dette de bon nombre de pays africains pouvaient augmenter la probabilité de crises futures. Un intervenant a averti que si l'endettement pouvait aider les gouvernements africains à répondre à leurs multiples priorités de développement, ils exerçaient aussi ce faisant des pressions importantes et croissantes sur leurs ressources limitées. Il a été estimé ainsi que le développement des infrastructures, et les objectifs du Millénaire pour le développement et les priorités pour l'après-2015 dans le domaine social et l'éducation et la santé augmentaient invariablement la pression de l'emprunt, même à des conditions moins favorables, au moment même où le boum des produits de base s'essoufflait.

24. D'après l'expérience récente, les intervenants ont souligné que les pays qui avaient bénéficié jusqu'à présent de mesures d'allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés accumulaient aujourd'hui de la dette à un rythme plus soutenu que les pays qui n'avaient pas bénéficié de ces mesures. Ils ont souligné que cela s'expliquait aussi par une diminution de la dette assortie de conditions préférentielles, notamment sous forme de dons, et un regain des autres formes de dette non préférentielles, y compris de la dette intérieure. Or la prudence s'imposait, car le coût des diverses sources de ces fonds était très variable et pouvait être particulièrement élevé dans le cas de la dette intérieure et des partenariats public-privé, ce qui était potentiellement dangereux pour la viabilité de la dette en Afrique.

25. Au cours du débat, bon nombre de représentants ont remercié la CNUCED pour la note d'information et l'organisation de la réunion-débat sur le thème retenu, qui était pertinent et opportun dans le contexte de la troisième Conférence internationale à venir sur le financement du développement et des priorités de financement pour l'Afrique.

26. Certains représentants ont exprimé leur intérêt pour un fonds de stabilisation des prix des produits de base africains qui serait viable, tout en estimant que des précisions supplémentaires seraient supplémentaires sur les produits de base qui seraient envisagés car il se produisait un grand nombre de produits de base agricoles et minéraux. La question de savoir si des fonds nationaux plutôt que des fonds

régionaux pouvaient aussi constituer une solution viable pouvait aussi être examinée.

27. Certains autres représentants ont estimé qu'en analysant le dilemme qui existait pour les pays entre les prêts commerciaux et les prêts préférentiels, il importait également de tenir compte des perspectives régionales. L'Afrique entrait dans une nouvelle ère d'intégration régionale, avec le lancement récent de la zone de libre-échange tripartite entre le Marché commun pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, la Communauté d'Afrique de l'Est et la Communauté de développement de l'Afrique australe, et il existait une volonté politique forte de stimuler le commerce intra-africain. Les prêts préférentiels devaient donc être axés prioritairement sur les infrastructures régionales.

28. Certains représentants ont noté qu'il y avait un problème de prévisibilité de l'APD et des prêts préférentiels en général et qu'il restait encore à bon nombre de partenaires de développement à concrétiser leur engagement de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'APD. Certains autres représentants ont estimé qu'il était important d'augmenter la contribution du revenu national en améliorant la perception fiscale et en luttant contre la corruption, car on avait observé que d'autres pays de la région qui s'étaient attachés à améliorer l'efficacité de la perception fiscale avaient été en mesure de mobiliser davantage de ressources intérieures pour le développement.

29. Certains représentants ont aussi noté que l'ONU avait un rôle spécial à jouer sur la question de la restructuration de la dette car c'était un problème international qui nécessitait des efforts concertés et coordonnés.

III. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(point 1 de l'ordre du jour)

30. À sa séance plénière d'ouverture, le 24 juin 2015, le Conseil du commerce et du développement a adopté l'ordre du jour provisoire de la session publié sous la cote TD/B/EX(61)/1. L'ordre du jour de la réunion directive se lisait donc comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique.
3. Questions appelant une décision du Conseil du commerce et du développement, qui découlent des rapports et des activités de ses organes subsidiaires ou qui s'y rattachent :
 - a) Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme;
 - b) Rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement;
 - c) Rapport de la Commission du commerce et du développement.
4. Préparation de la quatorzième session de la Conférence.

5. Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement.
6. Questions diverses.
7. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante et unième réunion directive.

**B. Rapport du Conseil du commerce et du développement
sur sa soixante et unième réunion directive**

(point 7 de l'ordre du jour)

31. À la séance plénière de clôture, le 26 juin 2015, le Conseil du commerce et du développement a autorisé l'établissement de la version finale du rapport après la clôture de la réunion sous l'autorité du Président et du Rapporteur.

Annexe I

Participation*

1. Les États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après étaient représentés à la réunion :

Angola	Lettonie
Arabie saoudite	Malaisie
Algérie	Malte
Autriche	Maroc
Bahreïn	Maurice
Bangladesh	Mexique
Barbade	Mozambique
Bélarus	Népal
Bénin	Nicaragua
Brésil	Nigéria
Canada	Ouganda
Chine	Pakistan
Colombie	Pérou
Djibouti	Philippines
Égypte	Pologne
El Salvador	Portugal
Espagne	République démocratique du Congo
États-Unis d'Amérique	République dominicaine
Estonie	République-Unie de Tanzanie
Éthiopie	Sénégal
Fédération de Russie	Serbie
Finlande	Sierra Leone
France	Suisse
Indonésie	Swaziland
Iran (République islamique d')	Timor-Leste
Iraq	Togo
Jamaïque	Trinité-et-Tobago
Japon	Tunisie
Jordanie	Uruguay
Kenya	

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion :

Organisation de la coopération islamique
Centre Sud

3. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la réunion :

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation mondiale du commerce

* La présente liste ne contient que les noms des participants dûment inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/EX(61)/Inf.1.

4. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion :

Catégorie générale

International Network for Standardization of Higher Education Degrees

Organisation camerounaise de promotion de la coopération économique internationale
